

BLAINVILLOIS



Décembre 2015

ACTUALITÉS

ÉDITO

Paris vendredi 13 novembre, 22 heures. Cette soirée d'une exceptionnelle douceur incite à la détente : boire un verre à la terrasse d'un bistrot, assister à un concert, à un match de football, en un mot : vivre.

Soudain l'inconcevable se produit : la foudre frappe, explose, décime.

Vous les avez vus ces jeunes ou ces moins jeunes, fauchés en pleine nuit car ils avaient le tort d'aimer la musique, le sport, la convivialité ? Comment peut-on comprendre la folie meurtrière qui s'est abattue sur Paris ? Comment expliquer l'explicable, dire l'indicible ?

En janvier dernier, un magasin juif, un hebdomadaire satirique étaient ciblés. Aujourd'hui, un palier de plus est franchi : ces fanatiques apportent la mort et la désolation partout, n'importe où, avec l'objectif de détruire le plus grand nombre possible d'êtres humains.

Ils haïssent ce qui fait l'existence même de la vie : le droit de rire, de festoyer, le droit de ne pas croire, le droit de se moquer des religieux comme des hommes politiques, de pratiquer la dérision...

Face à ces dégénérés barbares, face à ces prêcheurs de haine, face à l'ignominie, face à la violence fanatique qui vise à anéantir l'essentiel, c'est-à-dire nos valeurs d'humanité, une seule réponse : la mobilisation éthique.

Ne cédon pas à la tentation du repli sur soi, à la peur. Ne restons pas enfermés entre nos quatre murs en claquant des dents. Ne participons pas à la stigmatisation de l'autre, au motif qu'il serait différent, dans sa couleur ou dans sa religion. Montrons nous implacables contre les messages haineux et racistes.

Soutenons et soyons fiers de nos policiers, nos gendarmes, nos militaires qui, au péril de leur vie, font le maximum pour assurer notre sécurité.

Le Maire,
Ghislain DEMONET

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les prochaines élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015 de 8 h 00 à 18 h 00.

Les cartes électorales ont été expédiées fin novembre 2015 pour toutes les nouvelles inscriptions déposées entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2015.

Sont concernés les jeunes inscrits d'office (nés entre le 22/03/1997 et le 05/12/1997).

Petit rappel :

Même sans carte électorale, vous pouvez aller voter. Seule une pièce d'identité est indispensable pour pouvoir voter.

INFOS PRATIQUES

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanence en Mairie le lundi 7 décembre à partir de 14 h 30.

Prendre rendez-vous au 03 83 75 70 05.

FERMETURES

Mairie

Fermeture à **12 h 00** les jeudis 24 et 31 décembre et les samedis 26 décembre et 2 janvier.

Macaron

Fermeture du 24 décembre à **16 h 00** au 1^{er} janvier inclus. Réouverture le 4 janvier.

LAEP

Fermeture du mercredi 23 décembre au lundi 4 janvier inclus. Réouverture le 5 janvier.

Ludothèque

Fermeture du jeudi 24 décembre au vendredi 1^{er} janvier 2016 inclus. Réouverture le lundi 4 janvier.

Médiathèque

Fermeture à **16 h 00** le 24 décembre et du samedi 26 décembre au samedi 2 janvier inclus.

CCAS

Fermeture à partir du 18 décembre réouverture le 5 janvier 2016. Permanence assurée le 23 décembre de 9 h 00 à 12 h 00.

ÉLECTIONS

N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales.

La date limite d'inscription est le 31 décembre 2015 à 12 h 00.

Sont en particulier concernés :

- Les jeunes gens majeurs nés entre le 06/12/1997 et le 29/02/1998 et n'ayant pas reçu de courrier de la Mairie courant décembre,

- Les nouveaux habitants de la commune (l'inscription en cas de déménagement ne se fait pas automatiquement).

Pour cela présentez-vous en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif récent de domicile dans la commune.

À NOTER

À compter du 1^{er} janvier 2016, transfert du recouvrement de l'impôt au Service des Impôts des Particuliers de LUNÉVILLE 4 rue Edmond Delorme.

DON DU SANG

Prochaine collecte le **18 décembre** de 16 h 00 à 19 h 30 à Damelevières.

BIENVENUE

Jennifer MERLIN s'est installée en tant que Graphiste indépendante.

Contact : MERLIN-GRAPHISME

17 rue Saint Antoine

jm@merlin-graphisme.fr

06 11 34 44 68.

INFOS MUNICIPALES

NOËL ET BOIS

Pendant plusieurs semaines, un groupe constitué d'élus et de bénévoles a travaillé autour des décorations de la ville pour les fêtes de fin d'année.

Vous pourrez ainsi voir au détour de vos promenades les différentes réalisations.

Les enfants des écoles ont été sollicités pour décorer les arbres à vœux qui se trouvent près de la médiathèque. Vous pourrez associer vos vœux aux leurs en les y accrochant si vous le souhaitez.

Tout près, **les enfants des deux crèches** ont déposé l'empreinte de leurs mains ou de leurs pieds. Elles constituent ainsi le plus émouvant des sapins.

Le sapin devant la mairie a été agrémenté de quelques jolis paquets cadeaux - vides - emballés par **les personnes fréquentant l'accueil de jour Les Alondrelles des 3 Rivières et les résidents de la maison de retraite.**

Les sapins en bois, au rond point d'entrée de la ville et celui du Haut Des Places ont été peints et décorés par le **groupe** à l'initiative du projet. Ces réalisations n'auraient pu voir le jour sans l'aide et les conseils **des personnels des services techniques de la ville.** Ils nous ont prêté leurs locaux et leur aide technique. Et également leur créativité : un des électriciens a créé et réalisé le sapin lumineux disposé au rond point à l'entrée de la ville.

Que tous les participants soient vivement remerciés de leur contribution à l'embellissement de la ville pour ces fêtes de fin d'année.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez le compte-rendu détaillé sur blainvillesurleau.fr rubrique Citoyen et sur les panneaux d'affichage de la Mairie.

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2015

Le Conseil Municipal débute par une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du vendredi 13 novembre à Paris.

Les nouveaux élus du Conseil Municipal des Jeunes ont été présentés à l'assemblée.

Le compte rendu du conseil municipal du 10 octobre a été adopté à la majorité (6 abstentions).

La création et la mise en place de la commission logements ont été adoptées à l'unanimité.

Le don d'un terrain à la commune par un particulier a été adopté à l'unanimité.

Les admissions en non-valeur du pôle Bergamote-Mirabelle sont adoptées à l'unanimité.

Il a été décidé à l'unanimité des votants **de la mise en place et du financement d'une complémentaire santé à destination des agents de la commune à compter du 1^{er} janvier 2016.**

Des lutins du Père Noël se sont égarés dans les quartiers de la ville...

Pourriez-vous nous dire leur nombre exact ?

Réponse sur papier libre à remettre en mairie pour le **31 décembre**.

Un cadeau à gagner pour la bonne réponse.

En cas d'ex aequo, un tirage au sort sera effectué.

Bonne recherche.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le samedi 7 novembre 2015 s'est tenu le scrutin d'élection du collège 10 – 13 ans du Conseil Municipal des Jeunes. Ce projet faisait partie de notre programme et nous tenait à cœur. La jeunesse blainvilloise a trop longtemps été oubliée malgré les nombreuses promesses.

Cet organe permettra à la commune de communiquer et surtout d'écouter les jeunes Blainvillois.

Nous remercions tous les Blainvillois ayant participé à cette élection et à la mise en place du CMJ. Maintenant le plus dur reste à venir mais ne doutez pas de notre détermination pour que ce Conseil Municipal des Jeunes soit écouté par la collectivité et soit, également, un véritable organe de proposition.

Nous félicitons encore une fois les jeunes élus : JANIN Mathilde, SCHLEGEL Maeva, FRANÇOIS Luka et LEITAO Manuel qui sont motivés et réfléchissent déjà à une multitude de projets.

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à signer l'avenant **à la convention d'adhésion prévention et santé au travail du CDG54.**

Le conseil municipal fixe à l'unanimité **le nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail** à trois personnes et autant de suppléants.

Une demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation du document unique est adoptée à l'unanimité.

La révision du règlement intérieur de la commune à partir du 1^{er} janvier 2016 est validée à l'unanimité.

Monsieur Le Maire est autorisé à la majorité (1 abstention) **à signer la convention d'objectifs et de moyens-Association Entre Deux Eaux.**

Il est fait lecture d'une présentation succincte des rapports d'activités 2014 de la CCVM.

C'est avec une vive émotion que nous avons appris la disparition de notre doyen André COUTURIER, survenue à l'âge de 95 ans. Nous garderons en mémoire sa bonne humeur, sa gentillesse, ce "boute-en-train" toujours fidèle au repas des Anciens où il était mis à l'honneur depuis plusieurs années. Tout le monde connaissait Dédé, cycliste émérite. Qui ne l'a pas croisé un jour sur son vélo ? L'ensemble du Conseil Municipal présente à Rolande son épouse ainsi qu'à sa famille et amis ses plus sincères condoléances.

INFOS DIVERSES

LUDOTHÈQUE

(Maison des Associations / Rampeux)

Nouveau : dorénavant, la ludothèque ouvrira ses portes durant les vacances scolaires.

Vacances de Noël :

Thème : Constructions de Noël avec des briques en plastiques et des planchettes en bois.

• le **lundi 21 décembre**

de 13h30 à 17h00

• le **mercredi 23 décembre**

de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Visite du Père Noël suivie d'un goûter.

COLIS DES ANCIENS

Cette année encore, les membres du Conseil Municipal viendront à domicile offrir un petit cadeau et un bon d'achat (d'une valeur de 15 euros pour les personnes seules ou 25 euros pour les couples) aux anciens de la Commune.

MAIRIE - NOUVEAUX HORAIRES

Après une année d'essai, il apparaît que le créneau d'ouverture de la mairie jusqu'à 18 h 00 n'est pas concluant.

En effet, peu de personnes fréquentent la mairie entre 17 h 30 et 18 h 00.

Pour cette raison et à compter du **4 janvier 2016**, les heures d'ouverture de la mairie au public seront les suivantes : **de 9h00 à 12h00 et de 15h30 à 17h30.**

La permanence téléphonique est maintenue aux mêmes horaires.

RAPPEL CITOYEN

Je m'adresse à toi, délinquant pollueur,

toi qui évacues tes déchets, lâchement à la nuit tombée, sans considération pour les efforts des personnels communaux et inter communaux,

toi qui dédaignes l'énergie déployée par les bénévoles d'une association environnementale qui, eux, œuvrent au mieux vivre ensemble,

toi qui honnis les promeneurs qui fréquentent les bords de Meurthe,

toi qui, par fainéantise, es incapable de porter tes immondices à la déchetterie,

A toi, enfin, je ne peux que t'opposer de trouver ici l'expression de notre plus sincère mépris citoyen.



Dépôt sauvage de déchets découvert le mardi 17 novembre 2015 en début de matinée rue de la Filature.

Toutes les personnes qui ont participé à la décoration de la ville vous remercient à l'avance de bien vouloir respecter leur travail.



LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Texte fidèlement reproduit, seule la taille est changée pour permettre son insertion complète.

Lors du conseil municipal du 20 octobre 2015, notre équipe minoritaire, n'a pas adopté le règlement intérieur qui est censé codifier les débats démocratiques dans une municipalité.

En effet, Monsieur le Maire a refusé le droit de nous exprimer sur le site Internet communal que nous avons créé pendant le mandat précédent.

C'est une violation de la loi du 27 février 2002 en son article 9, repris dans l'article L. 2121-27-01 du CGCT, qui a instauré une expression libre pour les élus d'opposition : **« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur. »**

La loi de démocratie de proximité du 27-02-2002 a donc posé un principe : **l'espace d'expression accordé à l'opposition, concerne tous les supports d'information présentant un caractère général, ce qui implique une place réservée sur le site internet de la collectivité.**

La réponse ministérielle à un parlementaire M. Godefroy, JOCNA, 5 -09- 2002 (page1960), stipule : **« l'obligation de réservation d'un espace à l'expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale s'applique pour un site Internet. »**

Et le Tribunal Administratif de Versailles a d'autre part affirmé le 15 -05- 2004 : **«... Considérant que la liberté d'expression des élus est une condition essentielle du débat des collectivités territoriales, un espace doit être réservé aux élus de l'opposition dans tout autre bulletin municipal d'informations générales... »**

Enfin, sur le Journal Officiel du Sénat du 26 janvier 2006 (page 201), à la question posée par M. Jean- Louis Masson, le ministre de l'Intérieur (même publication page 787) confirme : **«...si le site internet de la ville offre une diffusion régulière d'informations sur la réalisation et la gestion du conseil municipal, en vertu du droit que le reconnaît la loi, les conseillers minoritaires doivent y avoir une tribune d'expression...»**

En conséquence, nous demandons, sous le contrôle des blainvilloises et des blainvillois, la modification du règlement intérieur du 20 octobre 2015, en autorisant un espace Internet pour les élus de **Pour Blainville toujours en action** sur le site internet de la ville.

Le 19/11/15 - Les conseillers de « Pour Blainville, toujours en action »

Annie FARRUDJA. Jacques BOURGUIGNON. Mimi HUSSON. Christian PILLER. Martine CLAUSSE. Bertrand DANIEL

Facebook : Blainville toujours en action Courriel : blainvilletoujoursenaction@gmail.com

AGENDA

Retrouvez toutes les animations sur la page Facebook Blainville-sur-l'Eau Animations.

CULTURE - LOISIRS - DIVERS

Jeudi 3 décembre - Thé dansant

14h30 - MFC.

Organisé par l'association «Tout pour la recherche».
Contact : 03 83 75 78 35. Entrée 7 €.

Samedi 5 décembre - Randonnée

13 h 30 - MFC. Circuit : Mont sur Meurthe (marche de Saint-Nicolas dans le cadre du Téléthon, 8 km - 2h30).

Organisée par le Club Vosgien.

Jeudi 10 décembre - Thé dansant

14h30 - MFC. Organisé par Amitié-Partage.
Contact : 03 83 75 91 62. Entrée 7 €.

Dimanche 13 décembre - Loto

Ouverture des portes à 13h00.

Salle des Fêtes Damelevières. Organisé par le Comité des Fêtes de Damelevières.

Réservations au 03 83 75 99 66 jusqu'au samedi 12 décembre à 20h00.

Dimanche 13 décembre - Sortie de Noël

au cabaret «le Paradis des Sources» en Alsace. Organisée par les «Amis de Georges». 66 € par personne pour les adhérents et 71 € non adhérents (repas - apéritif et boissons comprises, spectacle et le car).

Samedi 19 décembre - Randonnée

13h30 - MFC.

Circuit : Maixe-Bauzemont (14 km par la voie verte).

Organisée par le Club Vosgien.

Dimanche 27 décembre - Thé dansant

14h30 - MFC.

Organisé par Amitié-Partage.

Contact : 03 83 75 91 62.

Entrée 7 €.

Décembre en ville

CCAS

Jeudi 17 décembre

Repas du temps libre

12h00 - MFC. Inscription obligatoire au CCAS les mardis et jeudis (dernier délai le jeudi précédant le repas).

Samedi 19 décembre

Sortie familles à Colmar

Informations complémentaires dans le document inséré dans le Blainvillois.

Mercredi 23 décembre

Cinéma

17h00 - Cinéma Impérial Lunéville.

Film proposé : "Les nouvelles aventures d'Aladin".

Départ de Blainville-sur-l'Eau à 16h15, (transport assuré si besoin).

Inscriptions au CCAS 4,50€ la place.

L'ATELIER DU LAEP

Mardi 15 décembre - 10h00 au LAEP.

"Petites histoires et goûter de Noël"

Animé par Sylviane THOUVIGNON de l'association Les Amis de Georges.

Entrée libre.

MÉDIATHÈQUE L'EAU VIVE

Samedi 12 décembre

Conte musical

• 14h00 > 14h45 présenté par l'École Municipale d'Enseignements Artistiques.

— * * * —

Spectacles «Contes de Noël»

par Patrick BERGER, conteur

• 14h45 > 15h30 pour les enfants

• 18h00 tout public.

Animations gratuites.

Mardi 15 décembre

Soirée littéraire

18h00 - Thème libre.

Samedi 19 décembre

Ateliers kamishibai

de 14h00 à 14h30 pour les 4-5 ans,

de 14h45 à 15h30 pour les 6/8 ans.

Inscriptions à la médiathèque.

Animation gratuite.

Mercredi 23 décembre - de 14h30 à 16h30

L'Heure du Conte

pour les 5/10 ans. Inscriptions obligatoires avant le 22 décembre.

Animation gratuite.

ÉCOLE MUNICIPALE D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES (EMEA)

Vendredi 11 décembre

Concert de Noël

20h30 - Église de Blainville-sur-l'Eau
Chorales enfants et adultes de l'EMEA.
Concert de Noël au profit du Téléthon en collaboration avec le Comité des Fêtes.
Entrée gratuite.

Vendredi 18 décembre

Concert de cuivres

20h30 - MFC.

Trompette, cor, trombone, tuba avec la classe de André GUIOT et le Quartet Cuivres mais... Chant !

Exposition d'instruments du magasin L'Ophicléide de Guebwiller.

Entrée gratuite.

ANIMATIONS MUNICIPALES

Jeudi 3 décembre

Visite de Saint-Nicolas

dans les écoles, les crèches et aux résidents de la maison de retraite.

Mercredi 16 décembre - MFC

Spectacle de Noël

offert par la Municipalité aux enfants des écoles.

COMITÉ DES FÊTES DE BLAINVILLE-SUR-L'EAU

Samedi 5 décembre

Zumba fluo party

de 20h00 à 22h00 - MFC
10 €.

Renseignements : 06 11 93 42 41
comitedesfetes@blainvillesurleau.fr.

Animée par AUREL FORM au profit de l'Association pour le Séjour d'Orphelins de Sapeurs Pompiers (AS.O.SP 44).

Dimanche 6 décembre

Défilé de Saint Nicolas

Arrivée à 12 h 50 en gare de Blainville - Damelevières et défilé dans les rues.

Animation organisée avec le Comité des Fêtes de Damelevières.

Jeudi 31 décembre

Soirée de la Saint Sylvestre

à partir de 20h00 - MFC.

60 € hors boisson

55 € à partir de 10 personnes

15 € menu enfants (- de 10 ans).

Animée par l'orchestre DANCING.

Renseignements et inscriptions

jusqu'au 29 décembre au

06 95 88 08 67 ou

comitedesfetes@blainvillesurleau.fr.

Dimanche 10 janvier

Après-midi dansant ... autour d'une galette

14h30 - MFC.

Entrée : 7 €.

Animée par l'Orchestre DANCE 60'.

Inscriptions jusqu'au 8 janvier

au 06 95 88 08 67 ou

comitedesfetes@blainvillesurleau.fr.